

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2020. VOTE

Séance du 7 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept avril à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

Monsieur le Maire cède la présidence à Monsieur Kevin Roscop et s'absente au moment du vote.

Présents :

M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Pouban, M Joussaume, Mme Fize, M Capouillez, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Mangon, Mme Vaccaro, M Bessière, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, M Acquaviva, M Hélaudais

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

Mme Damisa à Mme Pouban

Absent(s) :

M Delpeyrat

Secrétaire de séance : Mme Karine Guérin.

La séance est ouverte,

Délibération du : 7 avril 2021
Rendue exécutoire le : 12 avril 2021
Publiée le : 12 avril 2021

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 7 avril 2021

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2020. VOTE

M Bernard Cases, Adjoint au Maire délégué Finances, ressources humaines et population, présente le rapport suivant.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Kevin ROSCOP, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020 du budget principal dressé par Monsieur Stéphane DELPEYRAT, Maire, après présentation du Budget Primitif, du Budget Supplémentaire et de la Décision Modificative de l'exercice considéré,

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M14,

Le Compte Administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget. Il fait apparaître trois types de résultat :

- Le résultat brut.
- Le résultat reporté.
- Le résultat net.

a) Le résultat brut correspond aux opérations effectivement réalisées en dépenses et en recettes au cours d'un exercice budgétaire. Il ne tient donc pas compte des restes à réaliser. Le résultat brut de l'exercice 2020, en cohérence avec le compte de gestion établi par le Receveur municipal, s'élève à **3 633 352,35** euros.

| | Réalisation des dépenses | Réalisation des recettes | Résultat brut |
|---------------------------|--------------------------|--------------------------|---------------------|
| Fonctionnement | 36 611 185,44 | 39 401 422,19 | 2 790 236,75 |
| Investissement (dont 001) | 12 139 763,83 | 12 982 879,43 | 843 115,60 |
| Total au CA 2020 | 48 750 949,27 | 52 384 301,62 | 3 633 352,35 |

b) Le résultat reporté correspond au solde des opérations qui restent à réaliser en dépenses et en recettes de la section d'investissement. Il n'existe pas de reports de crédits en section de fonctionnement.

Les crédits d'investissement reportés du compte administratif 2020 s'élèvent à **2 792 567,32** euros en dépenses et à **2 452 732,62** euros en recettes. Les reports de crédits correspondent à des dépenses engagées et non mandatées ou à des recettes engagées et non titrées à la clôture de l'exercice.

Parmi les principaux reports de crédits de dépenses, on peut relever :

- Réaménagement de la gare cycliste
- Réaménagement du restaurant de la gare cycliste
- Réfection de la salle Georges Brassens

- Réfection du COSEC
- Création de logements d'urgence
- Remplacement de points lumineux d'éclairage public par des lanternes LED
- Réfection du labyrinthe des Bords de Jalles
- Travaux d'étanchéité de l'école élémentaire Corbiac
- Aménagement paysager rue Camille Saint Saens
- Travaux d'éclairage public (avenues du Jeandron et Voltaire, rue Debussy)
- Travaux de déplacement de réseau télécom rue des Sablons
- Travaux d'accessibilité à Ball en Jalles
- Travaux d'extension du skate park
- Traitement de la charpente de l'Église contre les termites
- Achat de vélos à assistance électrique pour la Brigade verte
- Achat de véhicules pour les services
- Achat de matériel informatique et téléphonique

En recettes, les reports de crédits correspondent tout d'abord à l'emprunt contracté en 2020 auprès de la Caisse d'Epargne pour 1 934 000 €. Il s'agit également de trois subventions de l'État au titre de la DSIL pour les travaux d'accessibilité de l'école Montaigne (161 910 €), les travaux d'isolation de l'école d'Hastignan (99 996 €) et les travaux d'aménagement de l'école La Garenne (135 417 €). Ils correspondent aussi à des subventions versées pour la construction du skate park du Conseil Départemental de Gironde (14 000 €) et de la CAF (15 000 €).

Enfin, deux subventions notifiées par Bordeaux Métropole sont reportées pour la création d'une mare pédagogique (8 650 €) et pour la pose des horodateurs (83 760 €).

| | Reports en dépenses | Reports en recettes | Solde des reports |
|------------------------|---------------------|---------------------|--------------------|
| Fonctionnement | - | - | - |
| Investissement | 2 792 567,32 | 2 452 732,62 | -339 834,70 |
| Total au budget | 2 792 567,32 | 2 452 732,62 | -339 834,70 |

c) Le résultat net est la conséquence des deux résultats précédents. Il correspond à la différence entre le résultat brut et le résultat reporté. Le résultat net s'élève dans le compte administratif 2020 à **3 293 517,65** euros.

| | Résultat brut | Solde des reports | Résultat net |
|------------------------|---------------------|--------------------|---------------------|
| Fonctionnement | 2 790 236,75 | - | 2 790 236,75 |
| Investissement | 843 115,60 | -339 834,70 | 503 280,90 |
| Total au budget | 3 633 352,35 | -339 834,70 | 3 293 517,65 |

Après présentation du Compte Administratif 2020, et en l'absence de Monsieur Stéphane DELPEYRAT qui s'est retiré conformément à la réglementation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte le Compte Administratif 2020.

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrées et de sorties, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnait la sincérité des restes à réaliser soit **2 792 567,32** € en dépenses et **2 452 732,62** € en recettes.

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITE**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles

le 7 avril 2021

pour expédition conforme

Le maire,

The image shows the official seal of the Mayor of Saint-Médard-en-Jalles, Gironde. The seal is circular and contains the text 'MAIRIE DE SAINT-MÉDARD EN JALLES' around the top and 'Gironde' at the bottom. In the center, there is a coat of arms. A handwritten signature in black ink is written over the seal.

Stéphane Delpeyrat



Rapport de présentation du compte administratif 2020

L'arrêté des comptes de la commune est constitué par le vote du Conseil Municipal sur le compte administratif présenté par le Maire.

Les crédits votés étant autorisés pour une année civile, le compte administratif est l'acte comptable constatant l'exécution du budget.

Il permet en effet de faire un relevé exhaustif des réalisations de dépenses et recettes au cours de l'exercice écoulé.

Enfin, il permet de dégager le résultat de l'exercice écoulé.

LES MASSES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le total des mouvements budgétaires (fonctionnement et investissement) réalisés en 2020 est de :

- 51,543 millions d'euros en dépenses
- 54,837 millions d'euros en recettes

Le résultat brut, correspondant à la différence entre les opérations en dépenses et les opérations en recettes réalisées au cours de l'exercice, est donc de 3,633 millions d'euros.

En investissement, les engagements de dépenses et de recettes qui n'ont pas pu faire l'objet d'un mandatement avant le 31 décembre 2020 font l'objet d'un report sur l'exercice 2021. Les reports de dépenses s'élèvent à 2 792 567,32 € et à 2 452 732,62 € en recettes.

Le solde entre les reports de dépenses et ceux de recettes correspond au résultat reporté. Il est déficitaire et s'élève à -340 K€.

Le résultat net de l'exercice 2020 correspond à la différence entre le résultat brut et le résultat reporté. Il s'élève à 3,293 millions d'euros.

La crise sanitaire a fortement perturbé l'exercice 2020 et les réalisations tant en dépenses qu'en recettes.

Les crédits de paiement prévus pour 2,3 M€ pour la construction du nouveau bâtiment à la place du centre Pierre Mendès France n'ont été consommés qu'à hauteur de 630 K€, ce qui explique principalement ce résultat 2020.

LE FONCTIONNEMENT

Les mouvements budgétaires (incluant les écritures d'ordre*) comptabilisés en section de fonctionnement sur l'exercice 2020 sont de :

- 36 611 185 € en dépenses
- 39 401 422 € en recettes

La crise sanitaire a fortement impacté la section de fonctionnement en 2020 :

- En dépenses : les non réalisations s'élèvent à -1,484 M€ et les dépenses supplémentaires non prévues à 740 K€ soit un impact de -744 K€ en dépenses,
- En recettes : les pertes sont estimées à -1,662 M€,
- Au total (pertes de recettes compensées en partie par une moindre réalisation des dépenses) : l'impact de la crise sanitaire sur 2020 est estimée à 918 K€.

La crise sanitaire a dégradé les ratios d'épargne de la Ville et la capacité de désendettement.

Décomposition de l'épargne 2020 – Données du CA 2020

| | |
|---|----------|
| Recettes réelles de fonctionnement : (sans prise en compte des recettes exceptionnelles) | 38,04 M€ |
| - Dépenses réelles de fonctionnement : | 34,20 M€ |
| = Épargne brute | 3,84 M€ |
| - Remboursement de la dette | 2,37 M€ |
| = Épargne nette | 1,47 M€ |

Pour rappel, l'épargne brute était de 4,83 M€ en 2019 et l'épargne nette 2,53 M€.

La capacité de désendettement rapporte la dette à l'épargne brute. Ce ratio s'exprime en nombre d'années. Il met en avant le nombre d'années théoriques nécessaires pour rembourser la totalité de l'encours de dette avec l'épargne brute dégagée.

$19\,279\,956$ (encours de dette) / $3\,842\,122$ (épargne brute) = 5,01 ans (3,65 ans en 2019).

Ce ratio remonte en 2020 du fait de la crise sanitaire qui a dégradé l'épargne brute et du recours à l'emprunt pour financer les dépenses d'équipement.

*Les écritures d'ordre sont notamment composées des dotations aux amortissements.

Les dépenses de fonctionnement

Dépenses réelles de fonctionnement (selon CA) :

| | DRF | Évolution |
|------|------------|-----------|
| 2018 | 34 557 495 | 0,95% |
| 2019 | 34 912 855 | 1,03% |
| 2020 | 34 198 368 | -2,05% |

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement entre 2019 et 2020 de -2,05% s'explique principalement par l'impact de la crise sanitaire estimée à -744 K€.

L'estimation des dépenses non réalisées est de -1,484 M€ en raison de l'annulation des événements et manifestations et de la fermeture des services et équipements municipaux.

La crise sanitaire a entraîné des dépenses supplémentaires non prévues estimées à 740 K€ :

- pour mettre en place les protocoles sanitaires au sein des services municipaux (achat de masques, gel, blouses, renfort en personnel dans les écoles...)
- pour la distribution de masques à la population
- pour soutenir les personnes les plus fragiles, les commerces et les associations

Les dépenses de personnel :

Le 1^{er} poste du budget communal est en légère augmentation entre les comptes administratifs de 2019 et de 2020 (+1,64 %).

Cette évolution s'explique par des contraintes extérieures comme l'application du PPCR (+46 K€), l'organisation des élections municipales (+48 K€) ou encore l'effet Glissement Vieillesse Technicité (GVT) (+220 K€).

La crise sanitaire a impacté à la baisse les charges de personnel suite au report de recrutements, à l'annulation d'une grande partie des manifestations et à la baisse de la cotisation versée au CNFPT pour les formations (-282 K€).

Cependant, elle a généré, dans une moindre mesure (+144 K€), des coûts supplémentaires pour remplacer le personnel absent, renforcer les effectifs des services de l'Education et de la Petite enfance et verser une prime exceptionnelle aux 365 agents de la Ville qui, pendant la 1^{ère} période de confinement, ont travaillé en présentiel et ont participé à la distribution des masques aux administrés.

Chapitre 012 "Charges de personnel" :

| | BP | Total voté | Réalisé | Taux de réalisation (par rapport BP) | Évolution BP / BP | Evolution CA/CA |
|------|------------|------------|------------|--------------------------------------|-------------------|-----------------|
| 2018 | 21 744 606 | 21 474 606 | 21 432 107 | 98,56% | -0,07 % | -0,60% |
| 2019 | 21 774 764 | 21 774 764 | 21 770 784 | 99,98% | 0,14% | 1,58% |
| 2020 | 22 279 887 | 22 279 887 | 22 126 854 | 99,31% | 2,32% | 1,64% |

Les charges à caractère général :

Les achats et charges externes

Chapitre 011 « charges à caractère général » :

| | BP | Total voté | Réalisé | Evolution BP/BP | Evolution CA/CA |
|------|-----------|------------|-----------|-----------------|-----------------|
| 2018 | 8 259 913 | 8 500 480 | 8 387 563 | -2,06% | 5,66 % |
| 2019 | 8 602 888 | 8 602 888 | 8 495 149 | 4,15% | 1,28% |
| 2020 | 8 506 327 | 7 928 760 | 7 262 353 | -1,12% | -14,51% |

La forte baisse des charges à caractère général s'explique principalement par la crise sanitaire.

En effet même si elle a entraîné des dépenses supplémentaires (+245 K€) comme l'achat de masques et de produits d'entretien, la crise a principalement eu pour impact la non réalisation de dépenses suite aux annulations de manifestations et à la fermeture des services et équipements municipaux (-1,2 M€).

Les participations de la Ville

Évolution des subventions versées (CA) :

| | Subventions aux associations | Subvention au CCAS | Subvention à l'EPCC | Total |
|------|------------------------------|--------------------|---------------------|-----------|
| 2018 | 1 135 366 | 1 075 000 | 1 095 245 | 3 305 611 |
| 2019 | 1 101 024 | 1 075 000 | 1 094 980 | 3 271 004 |
| 2020 | 1 141 794 | 1 292 294 | 1 088 154 | 3 522 242 |

En 2020, le CCAS a bénéficié d'une subvention de fonctionnement courant de 1,075 M€, d'une subvention de 133 700 € pour soutenir les familles les plus fragilisées par la crise sanitaire grâce aux chèques multiservices, d'une subvention de 15 594 € pour permettre aux agents du Siège et de la résidence autonomie Flora Tristan de bénéficier de la même prime que les agents de la Ville et d'une subvention de 68 K€ pour compenser l'impact de la crise sanitaire sur le budget de l'EHPAD Simone de Beauvoir.

La subvention de l'EPCC Carré-Colonnes est en diminution de -6 826 € pour tenir compte de la moindre refacturation des charges liées à la mise à disposition des locaux en raison de la fermeture du Carré des Jalles et de la diminution du recours au contrat de sécurité incendie (SSIAP) dans le contexte de crise sanitaire.

Évolution des subventions (de fonctionnement, d'équipement et exceptionnelles) accordées aux associations (CA) :

| | Chap.65 Subv. de fonctionnement | Chap. 204 Subv. d'équipement | Chap. 67 Subv. exceptionnelles | Total |
|------|---------------------------------------|---------------------------------|--------------------------------------|-----------|
| 2018 | 1 135 366 | 13 736 | 25 930 | 1 175 032 |
| 2019 | 1 101 024 | 16 560 | 8 280 | 1 125 864 |
| 2020 | 1 141 794 | 19 200 | 15 550 | 1 178 933 |

La Ville a versé un complément de 28 850 € de subventions aux associations pour les soutenir dans le cadre de la crise sanitaire.

Le budget principal de la Ville a compensé le déficit du budget annexe Galaxie pour 108 K€.

Les autres dépenses

Données issues des comptes administratifs :

| | Chap. 66 Charges financières | Chap.67 Charges exceptionnelles | Chapitre 014 Atténuations de produits |
|------|------------------------------------|---------------------------------------|---|
| 2018 | 476 936 | 76 398 | 474 538 |
| 2019 | 429 641 | 35 449 | 545 701 |
| 2020 | 391 799 | 142 756 | 293 562 |

Au chapitre 67, le fonds de soutien à la réouverture des commerces de proximité, mandaté pour 94 K€, a profité à 94 entreprises.

Au chapitre 014, le FPIC s'élève à 278 580 €.

La Ville ne paie pas de pénalités SRU en 2020 suite à la vente de lots de volume à Aquitanis en moins-value dans le cadre de l'opération PMF.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élevaient à 38 695 771 € en 2020. Elles sont en baisse de -4,08 % par rapport à 2019 en raison de la crise sanitaire (perte de -1,662 M€ de recettes).

| | Chapitre 73 Impôts et taxes | Chapitre 74 Dotations et participations |
|------|--------------------------------|--|
| 2018 | 29 419 756 | 5 893 008 |
| 2019 | 29 169 305 | 5 746 214 |
| 2020 | 29 119 404 | 5 378 500 |

La fiscalité

| | Produits de taxe d'habitation et de taxes foncières |
|------|---|
| 2018 | 21 732 706 |
| 2019 | 22 569 782 |
| 2020 | 23 023 574 |

La Ville a perçu 170 K€ de rôles supplémentaires de taxe d'habitation et de taxe foncière au titre de 2019.

Concernant la fiscalité indirecte, la taxe additionnelle aux droits de mutations encaissée en 2020 s'élève à 1 583 035 €. Ce montant est en hausse de 38 K€ par rapport à 2019.

La taxe sur la publicité extérieure s'élève en 2020 à 48 K€. Elle est en baisse de 121 K€, principalement en raison de l'abattement de 60% voté pour soutenir les entreprises locales dans le contexte de la crise sanitaire.

Les relations financières avec Bordeaux Métropole

L'attribution de compensation versée par la Métropole depuis le passage à la taxe professionnelle unique se décompose en 2020 d'une partie en recettes de fonctionnement et d'une partie en dépenses d'investissement. Il est rappelé que cette mesure introduite par la loi de finances rectificative pour 2016 permet aux communes de préserver leur ratio d'épargne.

L'attribution de compensation pour 2020 s'élève à 1,779 million d'euros. Elle est composée d'une recette de fonctionnement de 2,446 millions d'euros et d'une dépense d'investissement de 667 K€. Elle est en baisse de 48 K€ suite à la mutualisation au 1^{er} janvier 2020 des affaires juridiques.

La Dotation de Solidarité Métropolitaine (DSM) versée en 2020 par Bordeaux Métropole est de 1,260 million d'euros. Elle est en augmentation de 21 K€ par rapport à 2019 suite à la hausse des recettes fiscales de Bordeaux Métropole.

Les dotations de l'État

| | DGF perçue | Évolution |
|------|------------|-----------|
| 2018 | 1 304 816 | -8,17% |
| 2019 | 1 126 123 | -13,69% |
| 2020 | 968 984 | -13,95% |

En 2020, le mécanisme d'écrêtement fait perdre à la Ville 157 K€.

La Ville a perçu une subvention de l'Etat de 33 K€ pour l'achat de masques sur la 1^{ère} période confinement.

Les participations des autres partenaires

En raison de la crise sanitaire, la Ville n'a pas perçu les subventions liées aux évènements et manifestations.

Les participations de la CAF sont en hausse de 100 K€ par rapport à 2019, en raison de l'aide exceptionnelle qu'elle a débloqué pour soutenir les structures de la Petite enfance faisant face à une diminution de leur activité (fermeture totale ou partielle) en raison de la crise sanitaire. Cette aide vise à réduire les difficultés économiques de ses partenaires pour favoriser le maintien de l'offre d'accueil et éviter les fermetures. Pour la Ville, cette indemnité COVID de la CAF s'élève à 380 K€ et couvre 90% des pertes de recettes sur les structures de la Petite enfance.

Les autres recettes

| | Chapitre 70 Produits des services | Chapitre 75 Autres produits de gestion courante | Chapitre 76 Produits financiers | Chapitre 77 Produits exceptionnels | Chapitre 013 Atténuations de charges |
|------|---|--|---------------------------------------|--|--|
| 2018 | 4 215 514 | 631 610 | 464 | 1 938 469 | 122 247 |
| 2019 | 4 024 119 | 662 791 | 464 | 597 757 | 140 605 |
| 2020 | 2 774 361 | 531 677 | 13 | 655 281 | 236 535 |

Les recettes au chapitre 70, produits des services, sont en très forte baisse en 2020 par rapport à 2019 (-31,05%) en raison de la crise sanitaire et de la fermeture des services et des équipements municipaux.

Les recettes au chapitre 75 sont également en baisse de -19,78% en raison des exonérations votées sur les loyers des entreprises, les redevances d'occupation du domaine public des restaurants, des droits de place du marché municipal pour soutenir les entreprises locales dans le contexte de crise sanitaire.

Les variations sur le chapitre 77, produits exceptionnels, sont liées au volume des cessions réalisées.

La Ville a procédé à 601 023 € de cessions en 2020 :

- parcelles rue Georges Bizet (456 800 €)
- parcelle avenue Berlincan (85 000 €)
- tronçons chemin rural à intégrer au budget annexe Galaxie (49 069 €)
- divers véhicules et matériels (10 154 €)

Les recettes au chapitre 013 correspondent principalement aux remboursements de la CPAM et de l'assureur de la Ville pour les risques statutaires. Une partie de la hausse des recettes s'explique par les arrêts de travail COVID.

L'INVESTISSEMENT

Les mouvements budgétaires comptabilisés en section d'investissement sur l'exercice 2020 sont de :

- 12 139 764 € en dépenses
- 12 982 879 € en recettes

Les dépenses d'investissement

Elles sont constituées principalement des dépenses d'équipement et du remboursement du capital de la dette.

Les dépenses d'équipement

Il s'agit des dépenses imputées aux chapitres 20, 204, 21 et 23.

| | BP+REPORTS+DM | Réalisé | Taux de réalisation/BP+DM |
|------|---------------|------------|---------------------------|
| 2018 | 10 248 371 | 7 187 914 | 70,14% |
| 2019 | 13 794 076 | 10 102 881 | 73,24% |
| 2020 | 13 596 734 | 8 546 162 | 62,85% |

La crise sanitaire a perturbé la réalisation des dépenses d'équipement avec des reports de chantiers à l'année suivante notamment dans les écoles, au décalage du commencement de certains travaux et des retards sur l'avancement et la livraison de certains travaux.

Les crédits de paiement ouverts pour 2,3 M€ en 2020, n'ont pu ainsi être consommés qu'à hauteur de 630 K€.

La Ville a toutefois réalisé en 2020 un volume important de dépenses d'équipement de 8,546 M€.

Les principaux travaux réalisés en 2020 sont :

- Aménagement de la gare cycliste
- Rénovation de la piste d'athlétisme
- Aménagement de la cour de l'école élémentaire d'Hastignan
- Travaux d'accessibilité de l'école élémentaire Montaigne avec ascenseur
- Extension du skate park
- Extension et aménagement des locaux des services techniques
- Aménagement paysager de l'avenue de Martignas et de l'avenue du Haillan
- Réaménagement du parvis et du terrain 4 du complexe Monseau
- Construction d'un préau à l'école La Garenne
- Travaux d'éclairage public (avenue Montesquieu, rue Claude Debussy, rue Raoul Larche, allée des peupliers, rue Jacques Brel, avenue de la Boétie)
- Installation de sanitaires automatiques sur la place du 11 novembre et au Parc de l'Ingénieur
- Remplacement de points lumineux d'éclairage public par des lanternes LED
- Aménagement de la place d'Hastignan

Le remboursement du capital de la dette

Il s'élève à 2 366 708 € en 2020.

Encours de dette du budget principal au 1^{er} janvier :

| Encours de dette au 1er janvier | Montant en euros |
|---------------------------------|------------------|
| 2018 | 17 714 642 |
| 2019 | 15 187 161 |
| 2020 | 17 646 663 |
| 2021 | 19 279 956 |

L'encours de dette au 1^{er} janvier 2021 se décompose en 82,56% d'emprunts à taux fixes, 10,35% d'emprunts à taux variables et 7,08% d'emprunts à taux structurés.

Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 10 503 818 € en 2020.

Elles sont principalement constituées de l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 3 852 032 € ainsi que des emprunts. La Ville a, en effet, emprunté 4 M€ en 2020 à un taux très faible (0,49%).

Les autres recettes d'investissement perçues par la Ville en 2020 sont :

- 467 K€ de subventions d'équipement dont 51 K€ du Centre National du Cinéma pour les travaux au cinéma, 107 K€ de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (2019), 168 K€ du Département pour la réfection de la piste d'athlétisme, 87 K€ de Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes, 24 K€ de la Caisse d'Allocations Familiales pour la construction du nouvel espace jeunes, 19 K€ de Bordeaux Métropole pour les travaux d'éclairage public de l'avenue de Martignas
- 901 K€ de Fonds de Compensation de la TVA
- 815 K€ de recettes reversées par Bordeaux Métropole au titre de la taxe d'aménagement et de la taxe locale d'équipement
- 300 K€ du budget annexe Galaxie pour le remboursement de l'avance faite par le budget principal
- 161 K€ du budget annexe de la production d'énergie pour le remboursement de l'avance faite par le budget principal



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

| | |
|---|---|
| Type de transaction : | Transmission d'actes |
| Nature de l'acte : | Délibérations |
| Numéro de l'acte : | DG21_027 |
| Date de la décision : | 2021-04-07 00:00:00+02 |
| Objet : | COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2020. VOTE |
| Documents papiers complémentaires : | NON |
| Classification matières/sous-matières : | 7.1.2 - délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation de résultats, approbation du compte de gestion) |
| Identifiant unique : | 033-213304496-20210407-DG21_027-DE |
| URL d'archivage : | Non définie |
| Notification : | Non notifiée |

Fichier contenus dans l'archive :

| Fichier | Type de fichier | Taille du fichier |
|--|-----------------|-------------------|
| Nom métier : | | |
| 033-213304496-20210407-DG21_027-DE-1-1_0.xml | text/xml | 944 |
| Nom original : | | |
| DG21_027.pdf | application/pdf | 3308683 |
| Nom métier : | | |
| 99_DE-033-213304496-20210407-DG21_027-DE-1-1_1.pdf | application/pdf | 3308683 |

Cycle de vie de la transaction :

| Etat | Date | Message |
|----------------------------|-----------------------------|------------------------------------|
| Posté | 12 avril 2021 à 09h15min52s | Dépôt initial |
| En attente de transmission | 12 avril 2021 à 09h15min53s | Accepté par le TdT : validation OK |
| Transmis | 12 avril 2021 à 09h15min55s | Transmis au MI |
| Acquittement reçu | 12 avril 2021 à 09h16min26s | Reçu par le MI le 2021-04-12 |